



Berne, le 20 août 2019.

L'évolution de la richesse en Suisse de 2003 à 2015.

L'analyse des données fiscales révèle une croissance importante du montant total des fortunes durant ces dernières années, ainsi qu'une répartition de la richesse toujours plus inégale. Par l'impôt sur les fortunes, les cantons et les communes profitent indirectement de cet accroissement des richesses. Depuis l'introduction de la nouvelle péréquation financière en 2003, l'Administration fédérale des contributions reçoit annuellement des autorités fiscales cantonales des informations agglomérées sur l'état des avoirs des personnes physiques dans les différents cantons. Cet article résume les principales constatations ressortant de l'analyse de ces données.

Die Analyse der Steuerdaten zeigt, dass der Gesamtbetrag der Vermögen in den letzten Jahren stark gewachsen und die Vermögensverteilung ungleicher geworden ist. Über die Vermögenssteuer profitieren die Kantone und Gemeinden indirekt von dieser Zunahme der Vermögen. Seit der Einführung des Neuen Finanzausgleichs in 2003 erhält die Eidgenössische Steuerverwaltung von den einzelnen Kantonen jährlich aggregierte Informationen zu den Reinvermögen der natürlichen Personen. Dieser Beitrag fasst die wesentlichen Ergebnisse der Analyse dieser Daten zusammen.

Ce document ne reflète pas nécessairement la position officielle de l'Administration fédérale des contributions, du Département ou du Conseil fédéral. Les thèses et les éventuelles inexactitudes contenues dans ce document n'engagent que son auteur.

Des niveaux moyens élevés

D'après les dernières données fiscales disponibles, la fortune totale des ménages s'élève à 1'792 milliards de francs à la fin de 2015 pour l'ensemble du pays, soit 215'166 francs par habitant ou encore 43.4 francs par mètre carré de territoire. La fortune totale correspond à 5.35 fois la masse totale des « revenus nets » des ménages de cette année (les revenus sans les déductions sociales tels que déclarés aux administrations fiscales).

Une analyse régionale montre cependant d'importantes différences entre les cantons (voir les illustrations 1 et 2). Les montants de fortune par habitant varient par exemple de 99'099 francs à 718'473 francs suivant le canton considéré. Les valeurs les plus élevées apparaissent en Suisse centrale à Schwyz (718'473 francs), à Nidwald (677'401 francs), à Zoug (492'311 francs) et à Obwald (325'116 francs), en Suisse orientale à Appenzell Rhodes-Intérieures (314'027 francs) et -Extérieures (257'717 francs) et dans le canton des Grisons (306'851 francs), ainsi qu'à Zurich (266'735 francs) et à Genève (245'574 francs). Les valeurs les plus faibles s'affichent à Neuchâtel (107'325 francs), à Soleure (101'708 francs), au Jura (100'762 francs) et à Fribourg (99'099 francs).

La notion de fortune dans la statistique fiscale

Dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT), les autorités cantonales de taxation sont tenues de déclarer annuellement à l'Administration fédérale des contributions (AFC) des informations concernant la fortune de leurs contribuables. L'AFC publie chaque année sur son site Internet les informations recueillies.

Est communiquée la fortune nette (c'est-à-dire l'actif moins le passif avant le retranchement des diverses déductions sociales accordées dans le cadre de l'imposition de la fortune) des personnes physiques au 31 décembre. Les informations sont livrées de manière agrégée par tranche de fortune. Pour estimer les quantiles et les coefficients d'inégalité de Gini des montants de fortune, certaines hypothèses ont dû être posées quant à la distribution des valeurs au sein de ces tranches (fonction de répartition $F(x)$ augmentant quadratiquement dans chaque classe intermédiaire et loi de Pareto pour les fortunes de plus de 10 millions de francs).

Si la fortune d'une personne physique est située dans deux ou plusieurs cantons, les montants de fortune sont répartis entre les cantons dans la statistique. La statistique fiscale de la fortune doit dès lors être considérée comme une statistique des fortunes cantonales (un contribuable pouvant être représenté par plusieurs unités de fortune). Si la fortune d'une personne s'étend à l'étranger, seuls les éléments imposés en Suisse sont considérés. Les immeubles, les entreprises et les établissements stables détenus en Suisse par les non-résidents sont relevés dans la statistique.

L'assiette fiscale de l'imposition sur la fortune ne couvre qu'une partie de la valeur nette du patrimoine des ménages. Certains éléments de la fortune ne sont en effet pas pris en considération dans la statistique (en particulier les avoirs des piliers 2 et 3a de prévoyance) ou que partiellement (comme l'épargne de l'assurance-vie pour la valeur de rachat). De plus, les immeubles sont recensés dans la statistique selon leur valeur fiscale cantonale ; celle-ci est généralement beaucoup moins élevée que la valeur vénale des immeubles et sa détermination peut aussi légèrement différer d'un canton à l'autre. Enfin, comme la statistique se base sur le relevé fiscal des contribuables, il faut s'attendre à quelques éléments de fortune manquants par omission ou par fraude.

Canton	Fortunes nettes	Population résidante permanente		Revenus nets		Superficie	
	Total des fortunes (en milliards de francs)	Nombre d'habitants (*)	Fortune par habitant	Total des revenus (**) (en milliards de francs)	Rapport des totaux fortunes / revenus	Nombre d'hectares (***)	Fortune par m ²
ZH	391.1	1'466'424	266'735	65.9	5.93	172'895	226.2
BE	167.6	1'017'483	164'768	36.6	4.59	595'959	28.1
LU	82.5	398'762	206'988	14.9	5.54	149'351	55.3
UR	6.6	35'973	182'861	1.2	5.40	107'656	6.1
SZ	110.7	154'093	718'473	9.5	11.63	90'789	121.9
OW	12.1	37'076	325'116	1.5	8.26	49'058	24.6
NW	28.7	42'420	677'401	2.3	12.32	27'584	104.2
GL	7.5	40'028	188'117	1.4	5.43	68'532	11.0
ZG	60.1	122'134	492'311	7.1	8.47	23'873	251.9
FR	30.5	307'461	99'099	10.7	2.84	167'142	18.2
SO	27.1	266'418	101'708	10.1	2.68	79'045	34.3
BS	56.1	191'817	292'316	8.8	6.38	3'695	1'517.5
BL	44.1	283'231	155'606	12.5	3.52	51'767	85.1
SH	12.7	79'836	158'776	2.9	4.35	29'843	42.5
AR	14.1	54'543	257'717	2.0	6.96	24'284	57.9
AI	5.0	15'974	314'027	0.6	8.26	17'248	29.1
SG	103.2	499'065	206'873	17.6	5.86	203'075	50.8
GR	60.3	196'610	306'851	7.4	8.19	710'539	8.5
AG	114.6	653'675	175'292	25.3	4.53	140'376	81.6
TG	54.8	267'429	204'947	9.8	5.58	99'177	55.3
TI	62.8	351'946	178'400	13.4	4.69	281'221	22.3
VD	143.1	773'407	185'055	30.6	4.68	321'194	44.6
VS	50.8	335'696	151'390	11.4	4.47	522'449	9.7
NE	19.1	178'107	107'325	6.2	3.10	80'224	23.8
GE	119.0	484'736	245'574	22.7	5.24	28'249	421.4
JU	7.3	72'782	100'762	2.4	3.09	83'851	8.7
CH	1'791.7	8'327'126	215'166	334.7	5.35	4'129'076	43.4

(*) : le nombre de personnes résidante permanente en 31.12.2015 (source OFS).

(**) : les revenus nets des personnes physiques, année 2015 (source AFC).

(***) : la surface des polygones, année 2016 (source OFS).

Illustration 1 : l'état de la richesse des personnes physiques dans les différents cantons, année 2015.

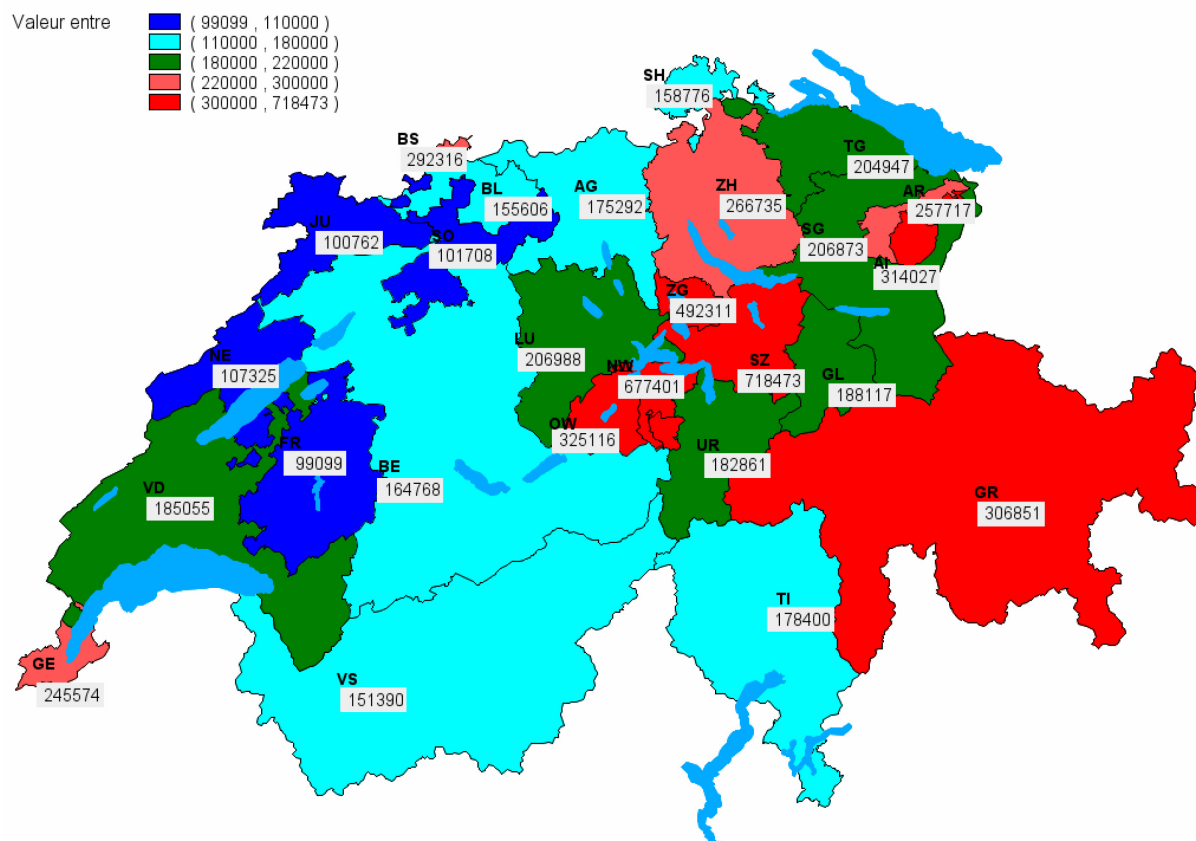


Illustration 2 : la richesse moyenne par habitant dans les différents cantons, année 2015.

Une répartition inégale

Une majorité de petites fortunes

Si on analyse les données de la statistique sur la fortune de l'année 2015 pour l'ensemble des cantons (5'236'055 entités de fortune), on remarque que la majorité (55.46%) des unités de fortune ne dépassent pas les 50'000 francs, un quart des fortunes (24.53%) étant même recensées avec des valeurs nulles. Ensemble, les petites fortunes inférieures ou égales à 50'000 francs ne constituent que 1.50% de la richesse totale du pays.

A l'illustration 3 est montrée la part de petites fortunes (fortunes nulles ou non supérieures à 50'000 francs) au niveau de chaque canton. La part de petites fortunes ne dépassant pas 50'000 francs varie de 39.15% (Uri, 6.69%+32.32%) à 71.82% (Soleure, 39.96%+31.86%).

La présence de quelques grandes fortunes

On relève 5.72% de fortunes (299'540 entités) de plus d'un million de francs et 0.28% (14'803 entités) de plus de 10 millions de francs à la fin de l'année 2015. Les fortunes de plus d'un million de francs couvrent 66.59% (30.34% + 36.24%) de la richesse totale du pays, celles de plus de 10 millions de francs 30.34% de la richesse totale.

Au niveau cantonal, la part de la richesse détenue par les fortunes de plus 1'000'000 francs est la plus élevée dans les cantons de Bâle-Ville (79.60%), de Genève (80.24%), de Zoug (82.09%), de Nidwald (85.95%) et de Schwyz (86.60%) et la plus basse dans les cantons d'Uri (43.41%), du Valais (45.88%), du Jura (46.87%), de Neuchâtel (51.43%) et de Fribourg (51.43%), voir l'illustration 4.

L'indice d'inégalité de Gini des fortunes

Le coefficient de Gini¹ (valeur se situant entre 0 et 1) est une mesure souvent utilisé pour mesurer l'inégalité de valeurs. Pour l'ensemble des fortunes du pays à la fin de 2015, le coefficient de Gini est estimé à 0.86046.² Au niveau cantonal, il varie de 0.72442 (Uri) à 0.92359 (Genève), voir l'illustration 5.

¹ Le coefficient de Gini correspond au double de l'aire comprise entre la courbe de Lorenz $L(q)$ de la distribution des fortunes (la part de la richesse totale constituée par la proportion q des plus petites fortunes, valeur définie sur l'intervalle $[0,1]$) et la courbe de Lorenz associée à une situation théorique parfaitement égalitaire (ligne droite), dans laquelle toutes les fortunes seraient exactement les mêmes. Le coefficient de Gini est compris entre 0 (la distribution « parfaitement égalitaire ») et 1 (la distribution « totalement inégalitaire », où toute la richesse serait détenue par une seule personne).

² Le coefficient de Gini est estimé, à partir de données agglomérées, en supposant que les fortunes de plus de 10 millions de francs se répartissent suivant une loi de Pareto et que la fonction de répartition $F(y)$ des fortunes augmente quadratiquement au sein des autres classes.

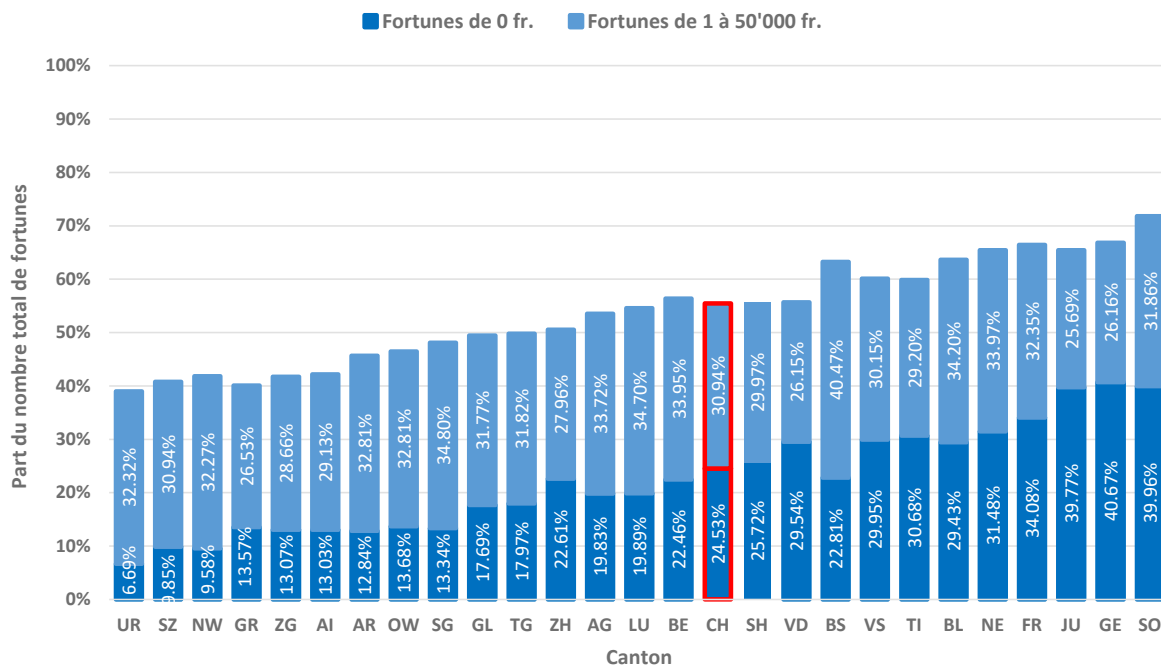


Illustration 3 : la part de petites fortunes dans les différents cantons, année 2015.

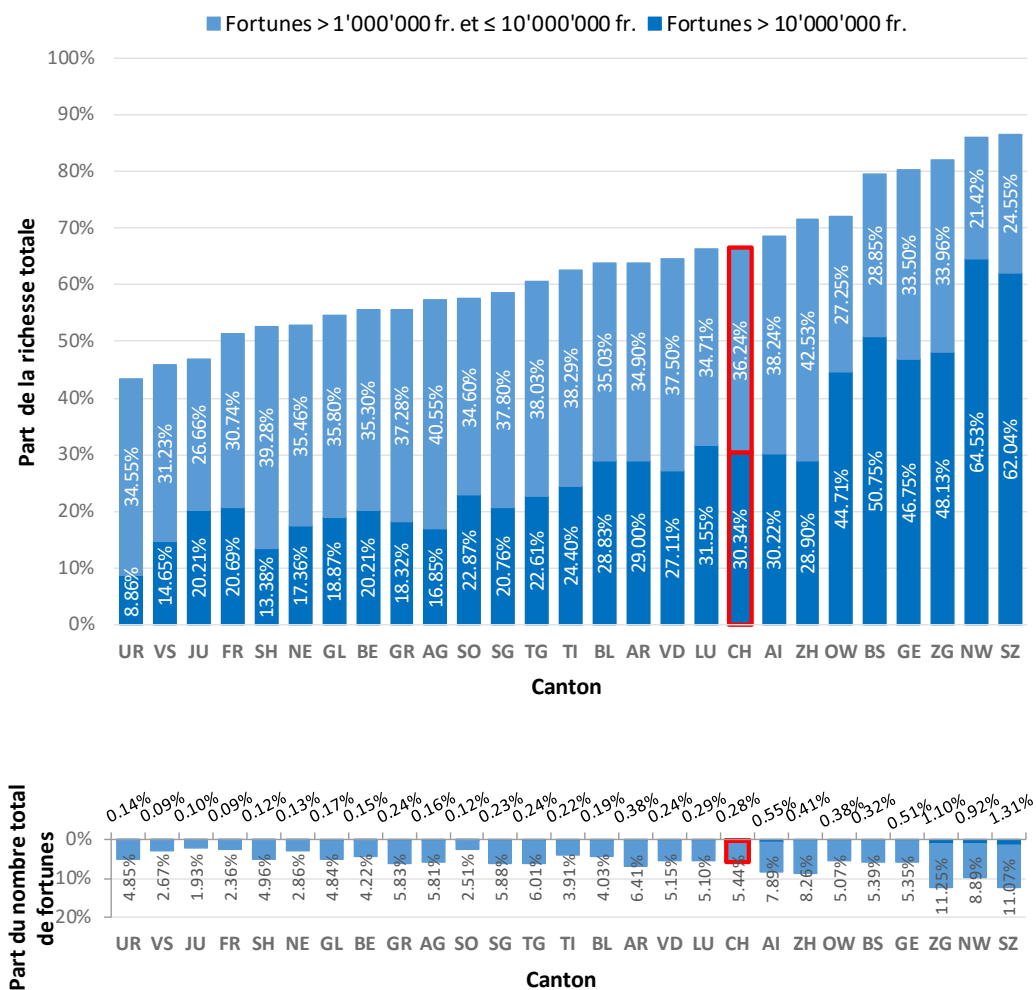


Illustration 4 : la part de la richesse détenue par les grandes fortunes dans les différents cantons, année 2015.

Canton	Coefficient d'inégalité de Gini
Uri	0.72442
Graubünden	0.77583
Glarus	0.80645
St. Gallen	0.80772
Schaffhausen	0.81495
Aargau	0.81860
Appenzell A.Rh.	0.82017
Thurgau	0.82024
Appenzell I.Rh.	0.82142
Valais	0.82942
Bern	0.83312
Zürich	0.84708
Jura	0.85518
Vaud	0.85697
Luzern	0.85863
Neuchâtel	0.85981
Schweiz / Suisse	0.86046
Fribourg	0.86389
Zug	0.86573
Ticino	0.86773
Obwalden	0.86818
Basel-Landschaft	0.87878
Solothurn	0.89359
Schwyz	0.89408
Nidwalden	0.90630
Basel-Stadt	0.91889
Genève	0.92359

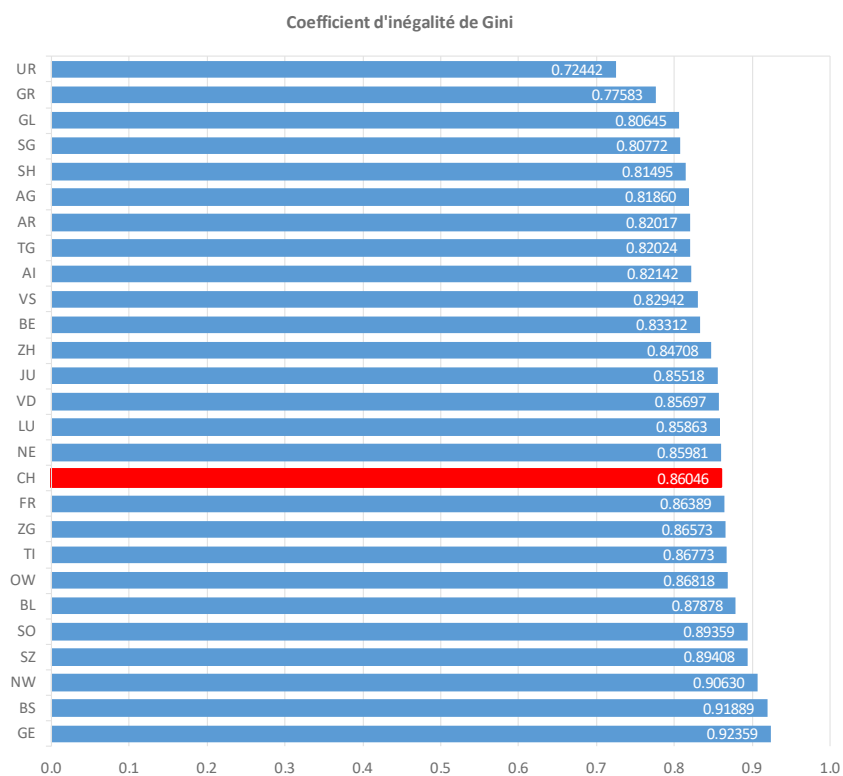


Illustration 5 : le coefficient d'inégalité de Gini des fortunes dans les divers cantons, année 2015.

Une évolution marquante entre 2003 et 2015

Une augmentation de la richesse de 754 milliards de francs

La fortune totale s'élevait à 1'038 milliards de francs à la fin de 2003, contre 1'792 milliards de francs à la fin de 2015. En 12 ans, la croissance nominale de la richesse s'est donc portée à 754 milliards de francs, correspondant à une augmentation nominale moyenne de 4.66% par an, alors qu'en moyenne, pendant cette même période, les prix ont augmenté annuellement de 0.31% et la population résidente permanente de 1.03% (source : Office fédéral de la statistique). L'augmentation de la richesse a été continue durant ces 12 dernières années, sauf en 2008 avec une richesse qui s'est amoindrie de 0.51% (voir l'illustration 6).

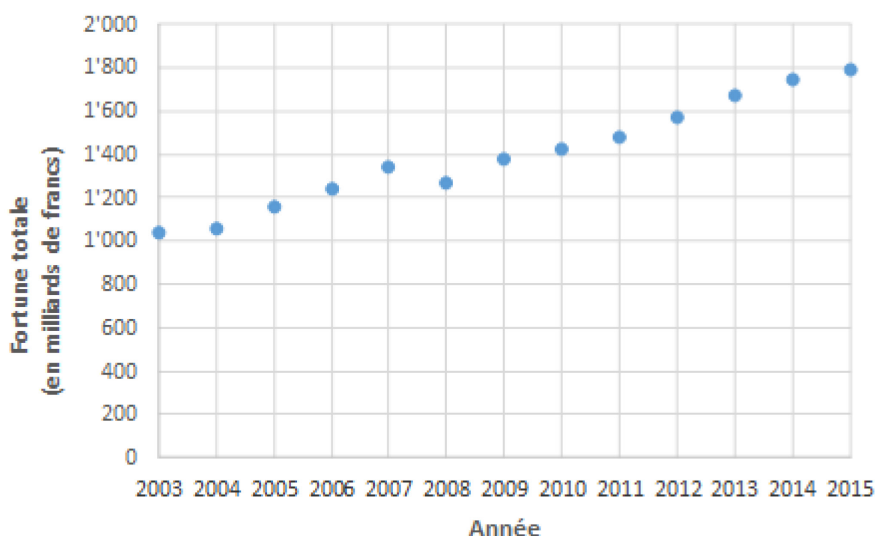


Illustration 6 : Evolution de la fortune totale des ménages en Suisse entre 2003 et 2015 (valeurs nominales).

L'augmentation de la richesse ne s'est pas fait sentir de la même manière dans tous les cantons (voir l'illustration 7). Les croissances les plus fortes ont été enregistrées à Schwyz (+10.53% par an), à Obwald (+9.78% par an), à Genève (+7.65% par an), à Nidwald (+6.87% par an) et à Zoug (+6.36% par an) ; inversement, les croissances les plus faibles ont été notées à Neuchâtel (+2.15% par an), à Berne (+2.66% par an) et à Glaris (+2.71% par an).

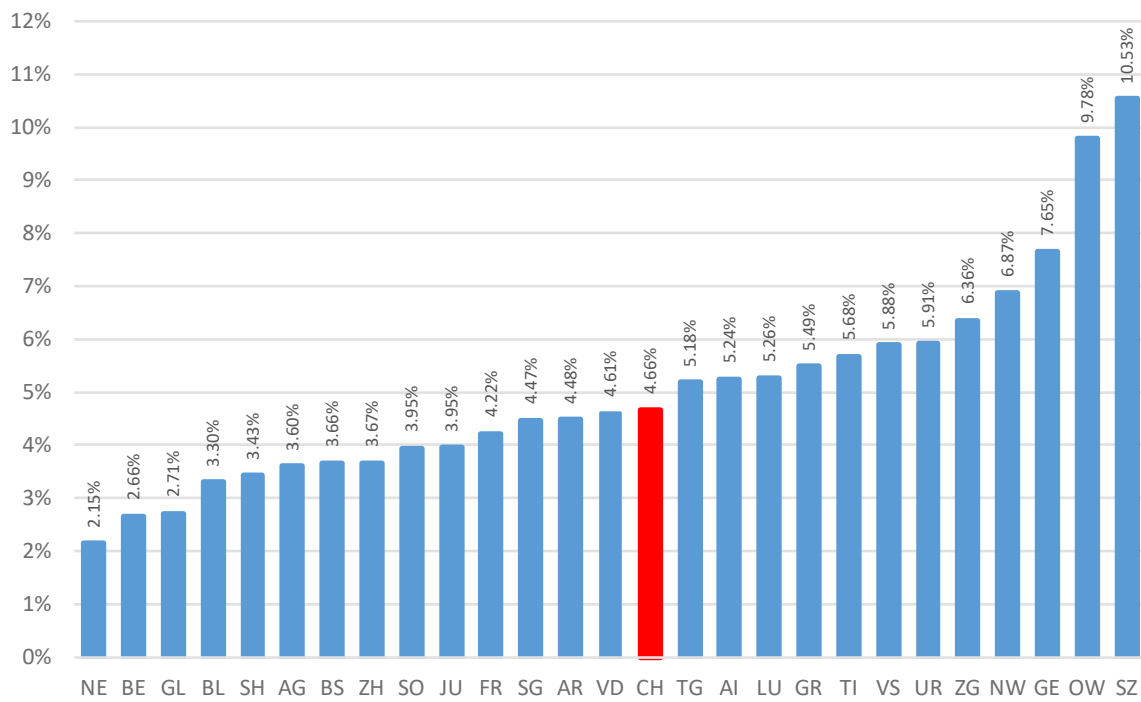


Illustration 7 : l'augmentation annuelle moyenne de la richesse des ménages entre 2003 et 2015 dans les divers cantons (valeurs nominales).

Les cantons riches toujours plus riches ?

Des croissances élevées de la fortune moyenne par habitant sont enregistrées parmi six cantons dont la fortune moyenne par habitant était en 2003 déjà plus élevée que la moyenne nationale, à savoir à Schwyz, à Nidwald, à Zoug, aux Grisons, à Appenzell Rh.-Int. et à Appenzell Rh.-Ext. (les cantons du cadran B à l'illustration 8). De même des croissances plus faibles apparaissent dans neuf cantons dont la fortune moyenne par habitant était moins élevée que la moyenne nationale en 2003, à savoir à Neuchâtel, à Fribourg, à Berne, à Bâle-Campagne, à Schaffhouse, en Argovie, au Jura, à Soleure, et à Vaud (les cantons du cadran D à l'illustration 8).

Par contre, certains cantons, dont la fortune moyenne par habitant était inférieure à la moyenne nationale en 2003, présentent des taux de croissances de la fortune moyenne plus élevés que le taux de croissance national, à savoir les cantons d'Obwald, de Genève, d'Uri, du Tessin, du Valais, de Lucerne, de Thurgovie et de Saint-Gall (les cantons situés dans le cadran A à l'illustration 5). Aussi trois cantons - Zurich, Glaris et Bâle-Ville - dont la fortune moyenne par habitant était supérieure à la moyenne nationale de 2003, montrent une croissance de la fortune moyenne moins importante que celle du pays (les cantons du cadran C à l'illustration 5).

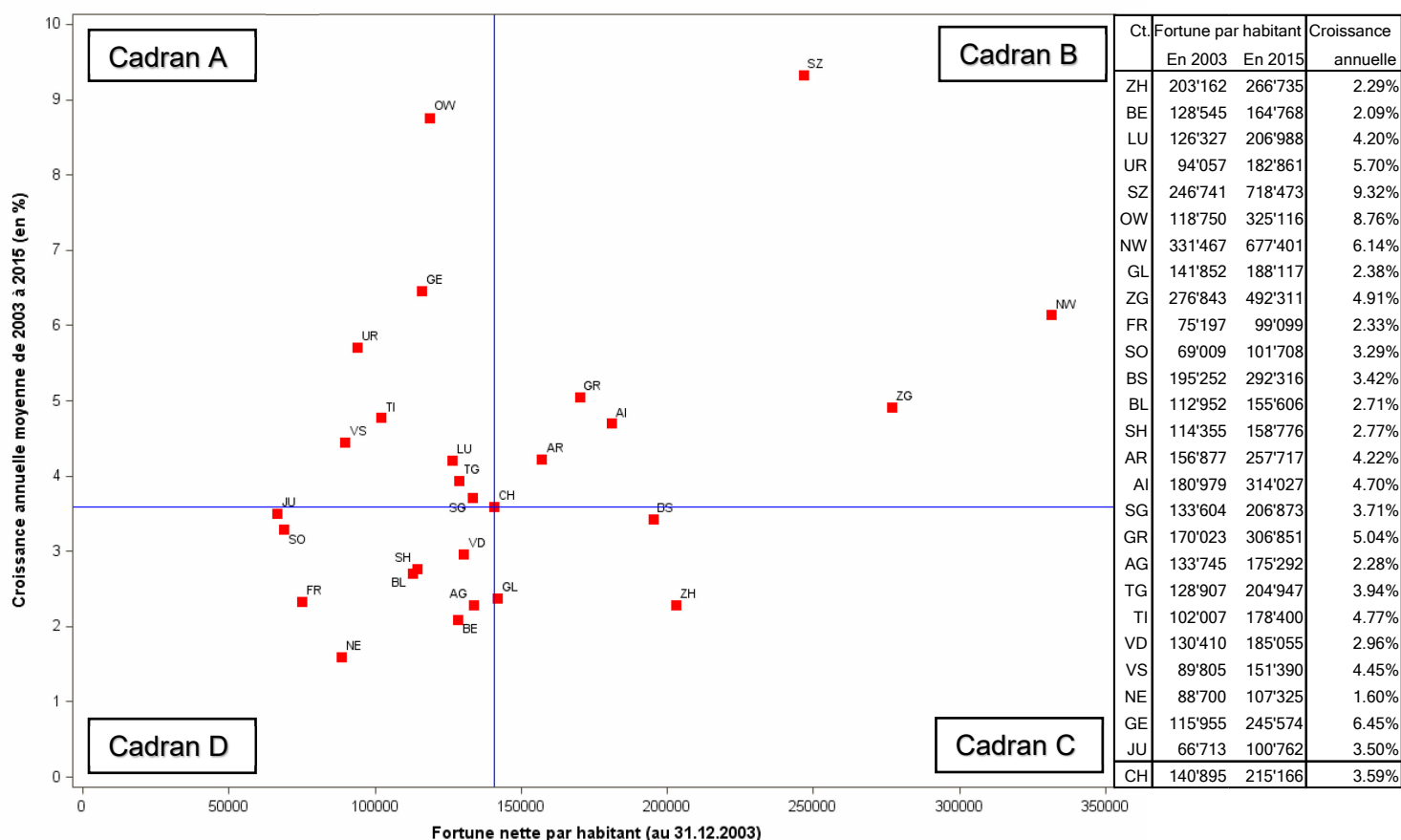


Illustration 8 : l'augmentation annuelle moyenne de la fortune par habitant entre 2003 et 2015 (valeurs nominales) en regard de la fortune moyenne par habitant au 31.12.2003, situation par canton.

Une croissance de l'inégalité

Parallèlement à l'augmentation de la richesse, l'inégalité de la répartition a également crû de 2003 à 2015, voir l'illustration 9. Pour l'ensemble des fortunes du pays, l'indice d'inégalité de Gini est passé de 0.83241 à la fin de 2003 à 0.86046 à la fin de 2015, soit une augmentation de +0.02804 point de base en 12 ans. Une correction négative de l'inégalité est seulement apparue en 2008 (-0.00678) après la forte augmentation de 2007 (à l'instar du montant total de la richesse).

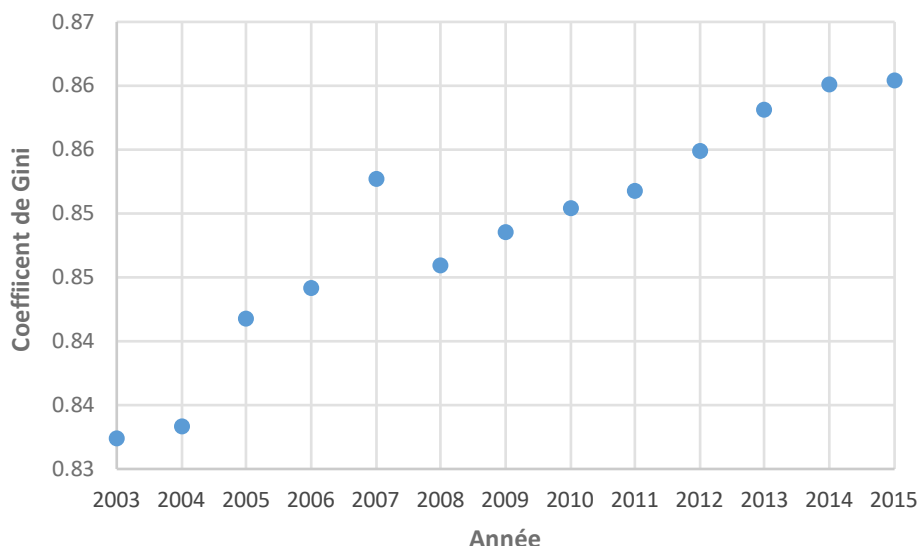


Illustration 9 : Evolution de l'indice d'inégalité de Gini des fortunes des ménages entre 2003 et 2015.

Au sein des différents cantons, l'indice de Gini des fortunes a également partout augmenté entre 2003 et 2015, voir l'illustration 10. La croissance a été la plus faible dans le canton de Zurich (+0.00321) et les plus fortes dans les cantons du Tessin (+0.07362) et d'Obwald (+0.06584).

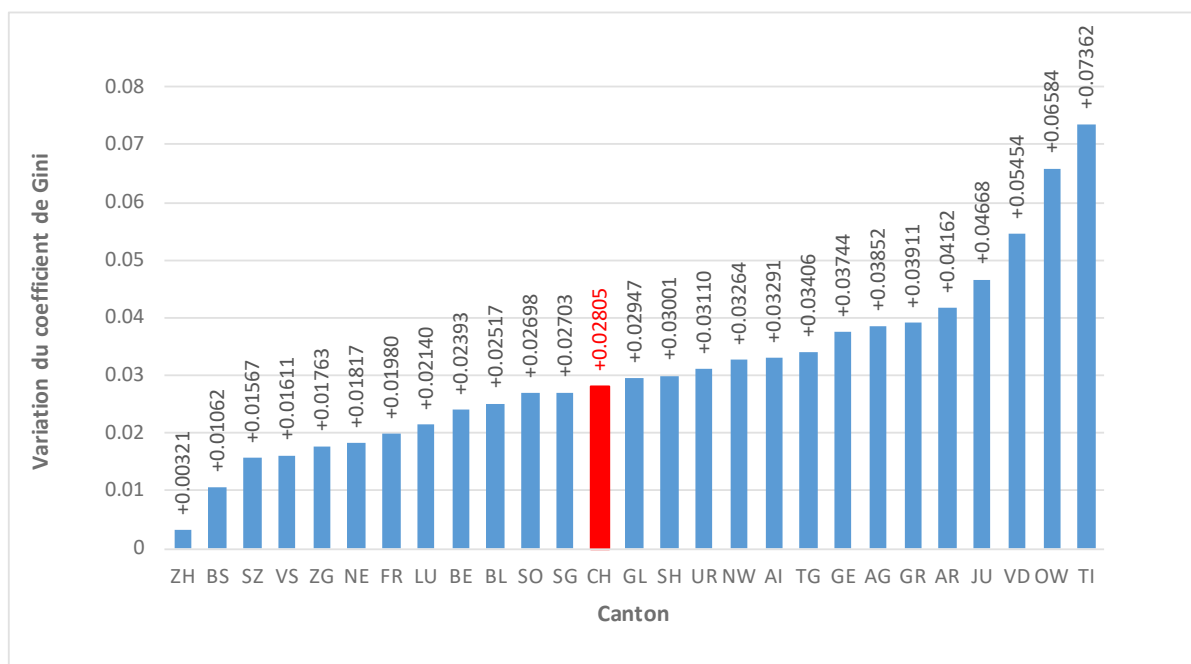
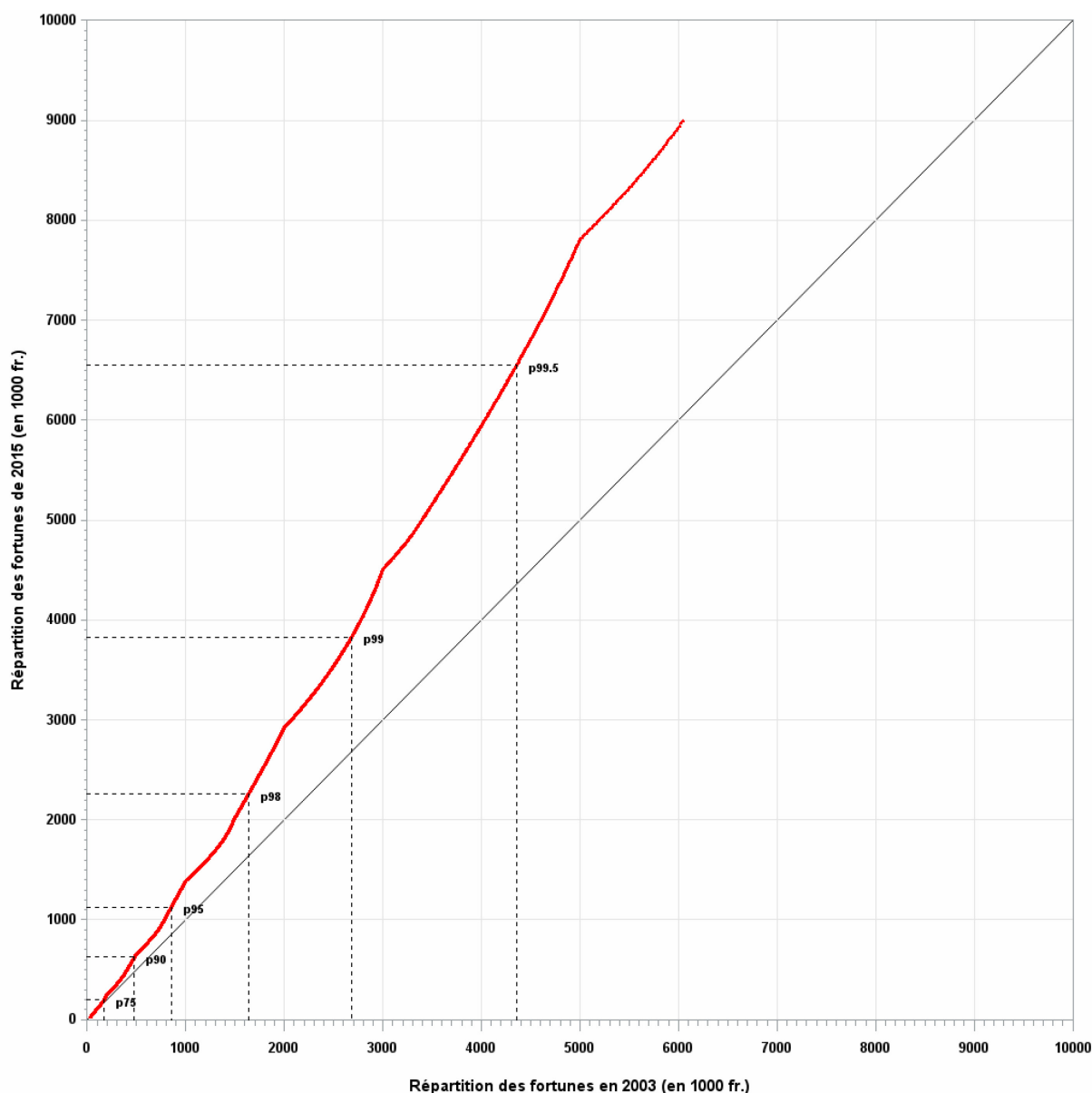


Illustration 10 : l'augmentation de l'indice d'inégalité de Gini des fortunes des ménages entre 2003 et 2015 dans les divers cantons.

L'inégalité se creuse entre les riches et le reste de la population

Les valeurs des grandes fortunes ont particulièrement augmenté entre 2003 et 2015. A partir du 54^{ème} percentile de fortune (en 2015, le 54^{ème} percentile correspond à une fortune d'environ 53'900 francs, 54% des fortunes étant inférieures à ce montant, 46% supérieures), les valeurs réelles des percentiles se sont davantage accrues parmi les percentiles de rang plus élevé. C'est ainsi que la valeur (en francs de 2015) du 75^{ème} percentile est approximativement passée de 169'100 à 200'700 francs (+18.64%), celle du 90^{ème} percentile de 476'500 à 625'300 francs (+32.53%), celle du 95^{ème} percentile de 851'600 à 1'128'700 francs (+36.10%), celle du 99^{ème} percentile de 2'680'000 à 3'828'000 francs (+42.85%) et celle du 99.5^{ème} percentile de 4'354'000 à 6'550'000 francs (+50.44%).



La courbe rouge compare les percentiles de fortunes de 2015 à ceux de 2003 (en francs de 2015). L'écart avec la ligne de référence (en noir) indique la croissance réelle des percentiles.

Illustration 11 : l'évolution des montants de fortunes en percentiles entre 2003 et 2015 (en francs de 2015).

L'impôt sur la fortune : du pain béni pour les cantons et les communes

Les pouvoirs cantonaux et communaux prélèvent un impôt sur la fortune (il n'y a pas de taxation de la fortune au niveau fédéral). Léger sur les petites fortunes, cet impôt s'alourdit rapidement une fois que s'élèvent les montants de fortune. A titre d'exemple, il est montré aux illustrations 12a, 12b et 12c l'importance de l'impôt sur la fortune dans les différents lieux de taxation (total des impôts cantonal et communal) pour un couple marié sans enfant détenant une fortune de 300'000 francs, d'un million de francs et de dix millions de francs (année 2015).³ La charge fiscale de la fortune, qui diffère énormément entre les cantons et les communes, peut pousser certaines personnes fortunées à établir leurs biens aux lieux les moins taxés.

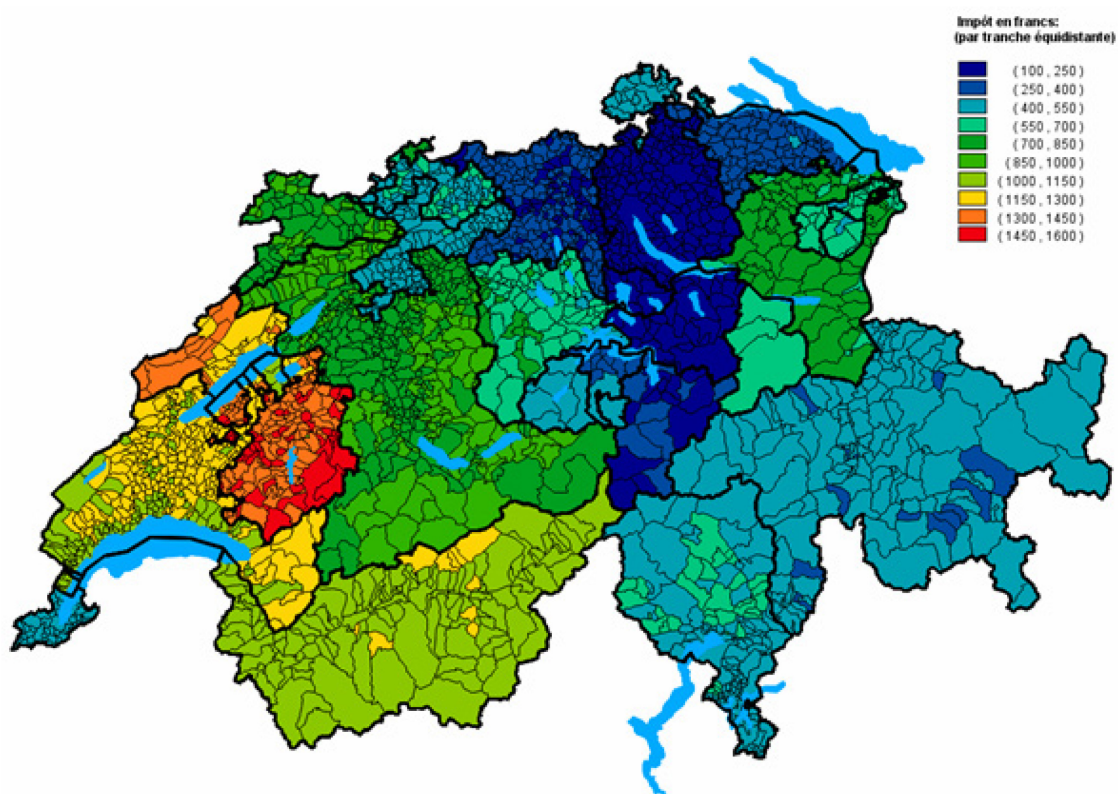
- **Avec une fortune de 300'000 francs**, l'impôt dépasse les 1'150 francs dans les cantons de Fribourg, de Neuchâtel et de Vaud, ainsi que dans plusieurs communes du Valais, alors qu'elle est inférieure à 250 francs à Zoug, à Schwyz et à Zurich, ainsi que dans plusieurs communes d'Uri et d'Argovie.
- **Avec une fortune d'un million de francs**, l'impôt dépasse les 5'410 francs dans les cantons de Neuchâtel, de Bâle-Campagne, de Fribourg et de Vaud, ainsi que dans plusieurs communes du Valais, alors qu'elle ne s'élève que de 1'000 à 2'260 francs dans les cantons de Nidwald, d'Obwald, de Zoug, de Schwyz, de Zurich et d'Uri, ainsi que dans plusieurs communes de Soleure.
- **Avec une fortune de dix millions de francs**, l'impôt dépasse les 79'180 francs dans les cantons de Genève et de Bâle-Campagne, alors qu'elle ne dépasse pas les 28'120 francs à Nidwald, à Obwald. à Schwyz, à Soleure et à Uri, ainsi que dans certaines communes de Lucerne, des Grisons, de Thurgovie et d'Appenzell Rh.-Int..

L'augmentation de la richesse des ménages, et particulièrement celle des grosses fortunes, va favoriser un accroissement des recettes fiscales des cantons et des communes liées à l'impôt sur la fortune (pour autant que le tarif d'imposition n'ait pas été abaissé). D'après les statistiques de l'Administration fédérale des finances (AFF), 6.6 milliards de francs d'impôt sur la fortune des personnes physiques ont été perçus en 2015 par les cantons et les communes contre 4.4 milliards de francs en 2003, ce qui correspond à un accroissement nominal d'entrées fiscales de 2.2 milliards de francs en 12 ans (en moyenne +3.35% par an).⁴

Entre 2003 et 2015, les recettes d'impôt sur la fortune ont particulièrement bien augmenté à Schwyz (+8.23% par an), à Bâle-Ville (+6.58% par an), à Zoug (+6.29% par an), au Valais (+5.82% par an) et à Fribourg (+5.10% par an), voir l'illustration 13. En revanche, l'accroissement a été faible aux Grisons (+0.96% par an), à Lucerne (+0.78% par an), à Soleure (+0.53% par an), voire même négative (diminution des recettes) en Argovie (-0.33% par an) où les tarifs de l'impôt sur la fortune ont été baissés durant cette période.

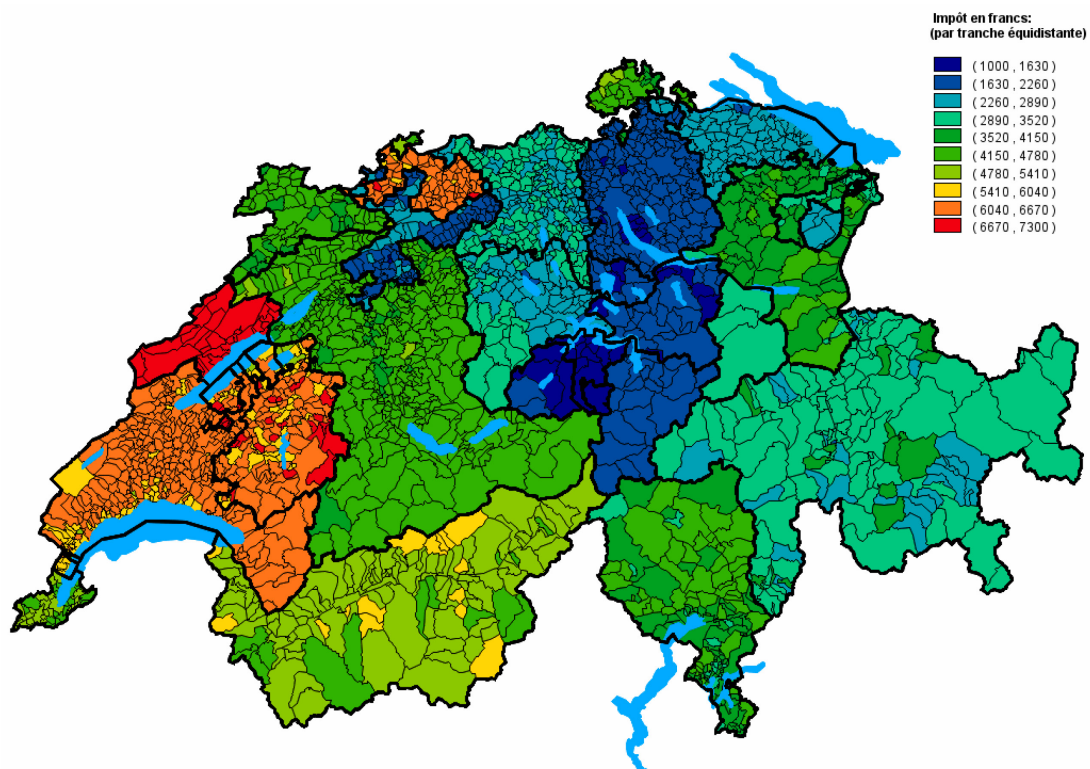
³ Ces résultats sont issus de la statistique 2015 de l'AFC sur la charge fiscale (voir https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home/allgemein/steuerstatistiken/fachinformationen/steuerbelastung_en.html). Cette statistique se base sur le barème d'imposition ordinaire, sans tenir compte d'un éventuel plafonnement de l'impôt dû à rendement limité de la fortune imposable, comme il est par exemple appliqué dans le canton de Berne (voir http://www.fin.be.ch/fin/fr/index/steuern/steuern_berechnen/steuerrechner/einkommens-und_vermoegenssteuer/vermoegenssteuerbremse.html).

⁴ Ces recettes fiscales correspondent aux impôts sur la fortune payés par les personnes physiques durant les années calendrier 2003 et 2015. Elles peuvent éventuellement comprendre des montants dus à des règlements d'impôts d'années fiscales antérieures.



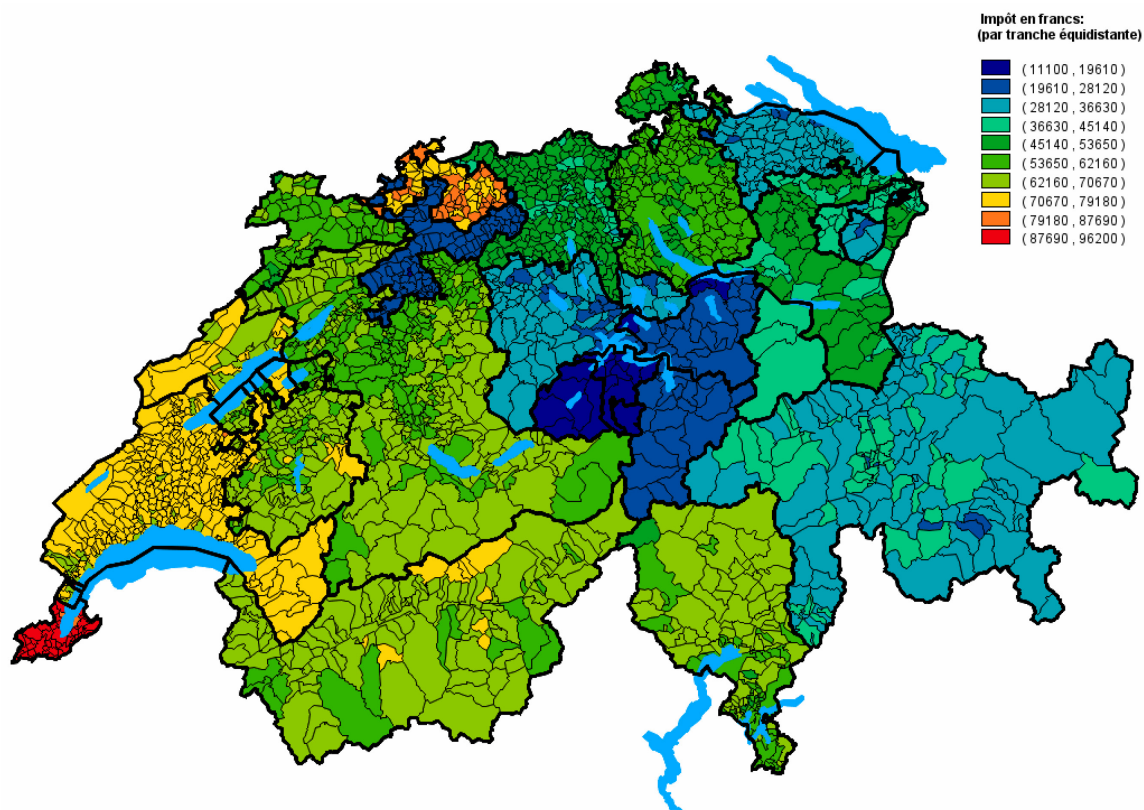
Quelle/Source: © ESTV, 2015 Kartengrundlage: BFS GEOSTAT / swisstopo

Illustration 12a : l'impôt sur la fortune pour un couple marié sans enfant détenant une fortune de 300'000 francs (taxations cantonale et communale), année 2015.



Quelle/Source: © ESTV, 2015 Kartengrundlage: BFS GEOSTAT / swisstopo

Illustration 12b : l'impôt sur la fortune pour un couple marié sans enfant détenant une fortune de 1 million de francs (taxations cantonale et communale), année 2015.



Quelle/Source: © ESTV, 2015 Kartengrundlage: BFS GEOSTAT / swisstopo

Illustration 12c : l'impôt sur la fortune pour un couple marié sans enfant détenant une fortune de 10 millions de francs (taxations cantonale et communale), année 2015.

Canton	Impôts sur la fortune (en 1'000 fr.)		
	Année 2003	Année 2015	Accroissement annuel moyen
AG	278'910	268'139	-0.33%
SO	61'194	65'194	0.53%
LU	162'635	178'569	0.78%
GR	138'776	155'659	0.96%
SG	304'969	363'061	1.46%
TG	94'100	123'879	2.32%
JU	21'506	28'393	2.34%
SH	32'824	43'383	2.35%
BE	395'001	524'797	2.40%
OW	13'259	17'697	2.44%
NE	76'813	102'755	2.45%
AR	36'057	48'574	2.51%
TI	134'519	189'908	2.92%
ZH	999'414	1'414'302	2.94%
AI	7'542	11'065	3.25%
CH	4'449'227	6'604'003	3.35%
NW	21'227	31'649	3.38%
GL	14'187	22'503	3.92%
UR	6'108	9'861	4.07%
BL	140'218	229'904	4.21%
VD	531'958	885'349	4.34%
GE	479'477	853'935	4.93%
FR	85'498	155'314	5.10%
VS	112'236	221'379	5.82%
ZG	73'236	152'202	6.29%
BS	187'000	401'772	6.58%
SZ	40'564	104'760	8.23%

Source: Administration fédérale des finances (données du 08.03.2018)

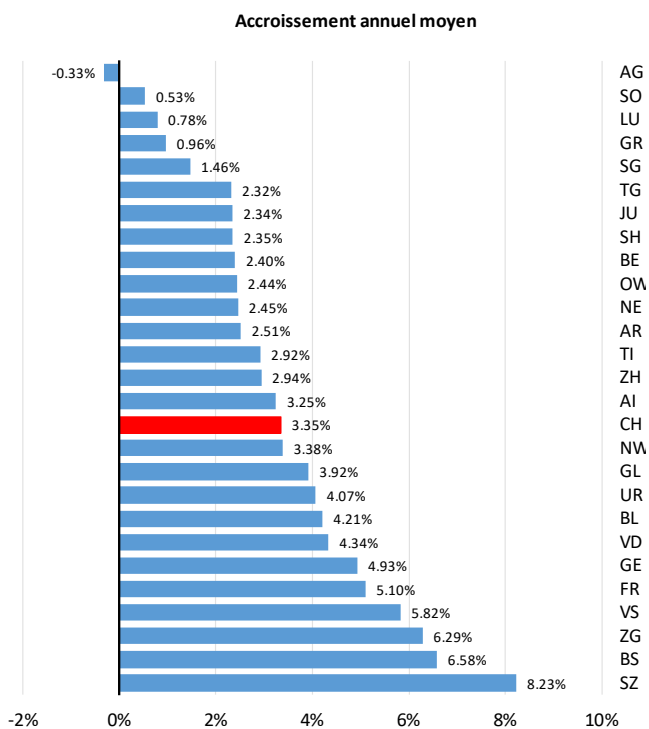


Illustration 13 : l'accroissement annuel moyen entre 2003 et 2015 des recettes fiscales de l'impôt sur la fortune dans les divers cantons.